

## LES SERVICES QUE NOUS PROPOSONS



### Le + santé

Une mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles.

Pour obtenir les conditions d'adhésion, les garanties et les tarifs,

**contactez le Groupe Humanis :**

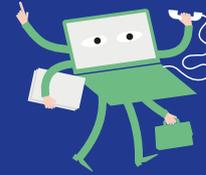
- *par téléphone* : 09 70 82 03 50 (du lundi au vendredi de 9 h à 18 h)
- *par mail* : humanisweb@humanis.com
- *par voie postale* :  
Humanis Direct-offre CFE-CGC  
8 boulevard Vauban - 59024 Lille Cedex



### Une protection dans le cadre de votre vie syndicale

Des contrats conclus avec la Macif qui ont pour objet de défendre tous les adhérents CFE-CGC dans leur vie professionnelle et syndicale.

Retrouvez toutes les modalités et conditions sur l'Intranet à la rubrique Partenaires/MACIF.



### L'aide aux démarches

au sein des institutions et organismes sociaux.

Exemple : Action Logement (ex 1 % logement).

## LES IDÉES QUE NOUS DÉFENDONS



Maintenir le pouvoir d'achat



Défendre le statut cadre et encadrant



Améliorer la qualité de vie au travail



Développer un dialogue social loyal et sincère



Poursuivre la conquête de l'égalité professionnelle



Valoriser les compétences et les métiers



Mieux former les salariés



Favoriser une croissance durable



Réformer les retraites en sauvegardant les fondamentaux



Donner corps au socle européen des droits sociaux



# LE SYNDICAT DE L'ENCADREMENT

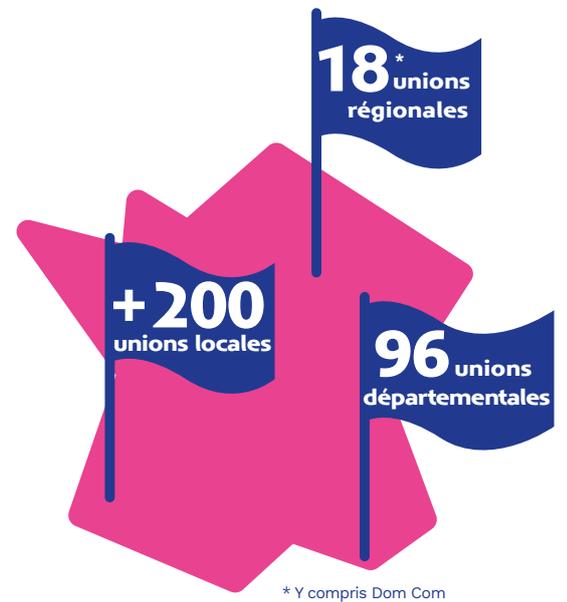
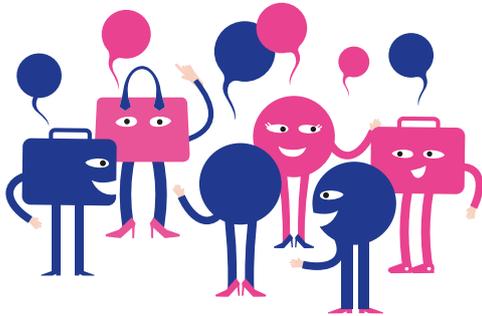


Maison de la CFE-CGC  
59 rue du Rocher - 75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12

WWW.CFECGC.ORG



**147 000**  
adhérent(e)s



## NOUS REPRÉSENTONS...



Techniciens



Agents de maîtrise



Ingénieurs



Cadres



Forces de vente



Services publics

**12,27 %**

des voix, tous collèges confondus, aux élections de représentativité nationale interprofessionnelle en 2017 (+ 87 000 voix)

**28,83 %**

des voix dans le collège cadre aux élections TPE en 2016

**43 %**

des sièges dans l'encadrement aux prud'hommes, en 2017 (+197 sièges pour la mandature 2018 / 2022)

## QUELQUES GRANDES DATES

**1944**

C'est le 15 octobre que des ingénieurs et cadres qui souhaitent affirmer la spécificité de leur situation dans le monde des salariés ont déposé les statuts de la Confédération Générale des Cadres.

**1947**

Le régime de retraite des cadres (Agirc: Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) est créé le 14 mars 1947, par la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres.

**1966**

- La CFE-CGC est reconnue comme organisation syndicale représentative (présomption irréfragable de représentativité).
- L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) est créée sous l'impulsion de la CGC et par des partenaires sociaux, afin d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi cadre.

**1979**

La loi du 18 janvier 1979 consacre les conseils de prud'hommes comme ayant le monopole en matière de litiges individuels du travail. La CGC obtient la création de la section encadrement.

**1981**

La CGC devient la CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement-CGC).

**2002**

La CFE-CGC obtient le congé paternité.

**2004**

Naissance du «Réseau Équilibre», en faveur de l'égalité professionnelle.

**2011**

La CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle (Cass. soc., 28 sept. 2011, n° 10-26.693): techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres, forces de vente et services publics.

**2015**

Accord sur les retraites complémentaires et futur accord national interprofessionnel sur l'encadrement.

**2017**

- Signature de la nouvelle convention assurance chômage.
- Création d'une convention collective sur le portage salarial.
- Avec 19,39 % des voix dans son champ catégoriel de l'encadrement (+7 % par rapport à 2013), la CFE-CGC confirme sa montée en puissance et consolide sa représentativité au niveau national interprofessionnel.